

## SOMMAIRE

<b>1- INTRODUCTION</b>	<b>P 1</b>
<b>2- SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ATMOSPHERIQUES</b>	<b>P 2</b>
2.1 - REJETS CHEMINÉE	<b>P 2</b>
2.2 - BATIMENT ADMINISTRATIF	<b>P 7</b>
2.3 - MESURE DE COLMATAGE DES FILTRES THE	<b>P 12</b>
2.4 - DIVERS	<b>P 13</b>
<b>3- SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION DU PUBLIC</b>	<b>P 14</b>



## 1- INTRODUCTION

Ce mois-ci DAHER NT vous présente :

- Les résultats de surveillance des émissions atmosphériques de l'installation,
- Les résultats de surveillance de l'impact des rejets dans l'environnement,
- Le suivi de surveillance des filtres Très Haute Efficacité (THE) de ventilation,
- Les événements et informations notables,
- Les résultats de surveillance de la dose en limite du périmètre de l'ICPE.

## 2- SURVEILLANCE DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

### 2.1- REJETS CHEMINEE

PARAMETRES	PRELEVEMENT	FREQUENCE ANALYSE	LIMITE ARRETE PREFECTORAL (Bq/m <sup>3</sup> )	LIMITE ANNUELLE (Bq/an)
Alpha total	En continu proportionnellement au débit	Hebdomadaire	3,0.10 <sup>-2</sup>	2,2.10 <sup>4</sup>
Bêta total (hors K40)			1,8.10 <sup>-2</sup>	2,0.10 <sup>5</sup>
Activité H3			500	1,5.10 <sup>10</sup>
Activité C14			7 *	3,0.10 <sup>8</sup>
Activité I129			2,0.10 <sup>-3</sup> *	4,0.10 <sup>4</sup>

PARAMETRES					Total mensuel
	S27	S28	S29	S30	
Alpha total	≤ 3,7.10 <sup>-5</sup>	≤ 1,1.10 <sup>-5</sup>	≤ 3,5.10 <sup>-5</sup>	≤ 9,7.10 <sup>-6</sup>	
Bêta total (hors K40)	6,2.10 <sup>-4</sup>	7,9.10 <sup>-4</sup>	5,9.10 <sup>-4</sup>	4,2.10 <sup>-4</sup>	
Activité H3	≤ 0,44	≤ 0,47	≤ 0,77	≤ 0,45	
Activité C14	≤ 0,52	≤ 0,89	≤ 0,35	≤ 0,40	≤ 0,54
Activité I129	≤ 9,1.10 <sup>-5</sup>	≤ 7,3.10 <sup>-5</sup>	≤ 5,8.10 <sup>-5</sup>	≤ 6,3.10 <sup>-5</sup>	≤ 7,2.10 <sup>-5</sup>

\* Activité volumique mensuelle

Résultats en « inférieur ou égal à » : Valeur du seuil de décision des méthodes analytiques appliquées.

Les activités alpha total, bêta total, <sup>3</sup>H et <sup>14</sup>C sont mesurées par le laboratoire DAHER NT (accréditation COFRAC n° 1-5712, portée sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

Les activités <sup>129</sup>I sont mesurées par le laboratoire SUBATECH (accréditation COFRAC n° 1-0910, portée sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

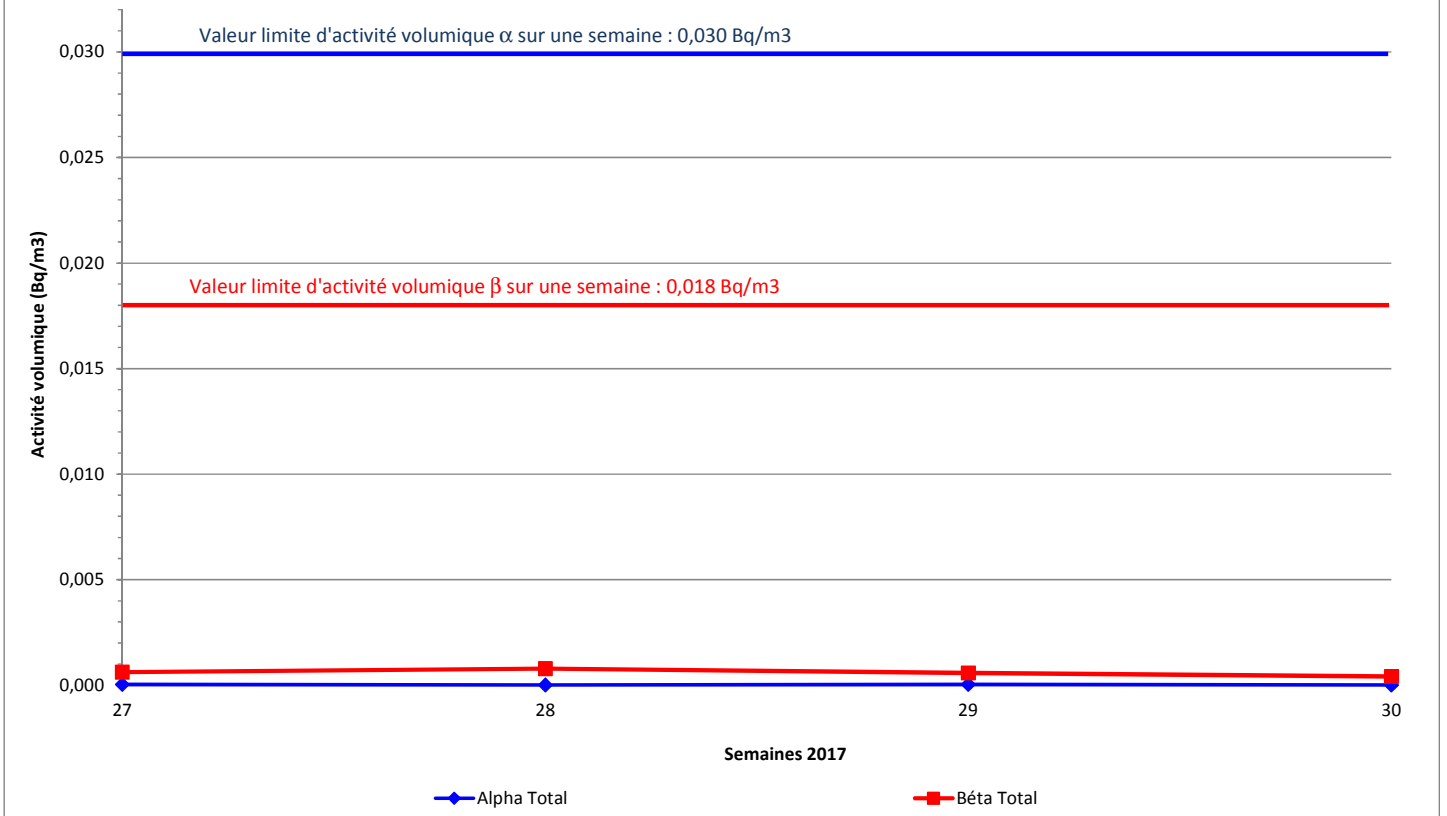
#### Commentaires :

Le barboteur HAG 7000 utilisé pour le prélèvement du <sup>14</sup>C en sortie de cheminée ne permet pas de réaliser un prélèvement de plus de 10 jours (risque de saturation), c'est pourquoi DAHER NT réalise les analyses <sup>14</sup>C de façon hebdomadaire (plus restrictif) et non mensuelle comme demandé dans l'arrêté préfectoral. La valeur mensuelle est une valeur calculée sur la moyenne des résultats de mesures hebdomadaires.

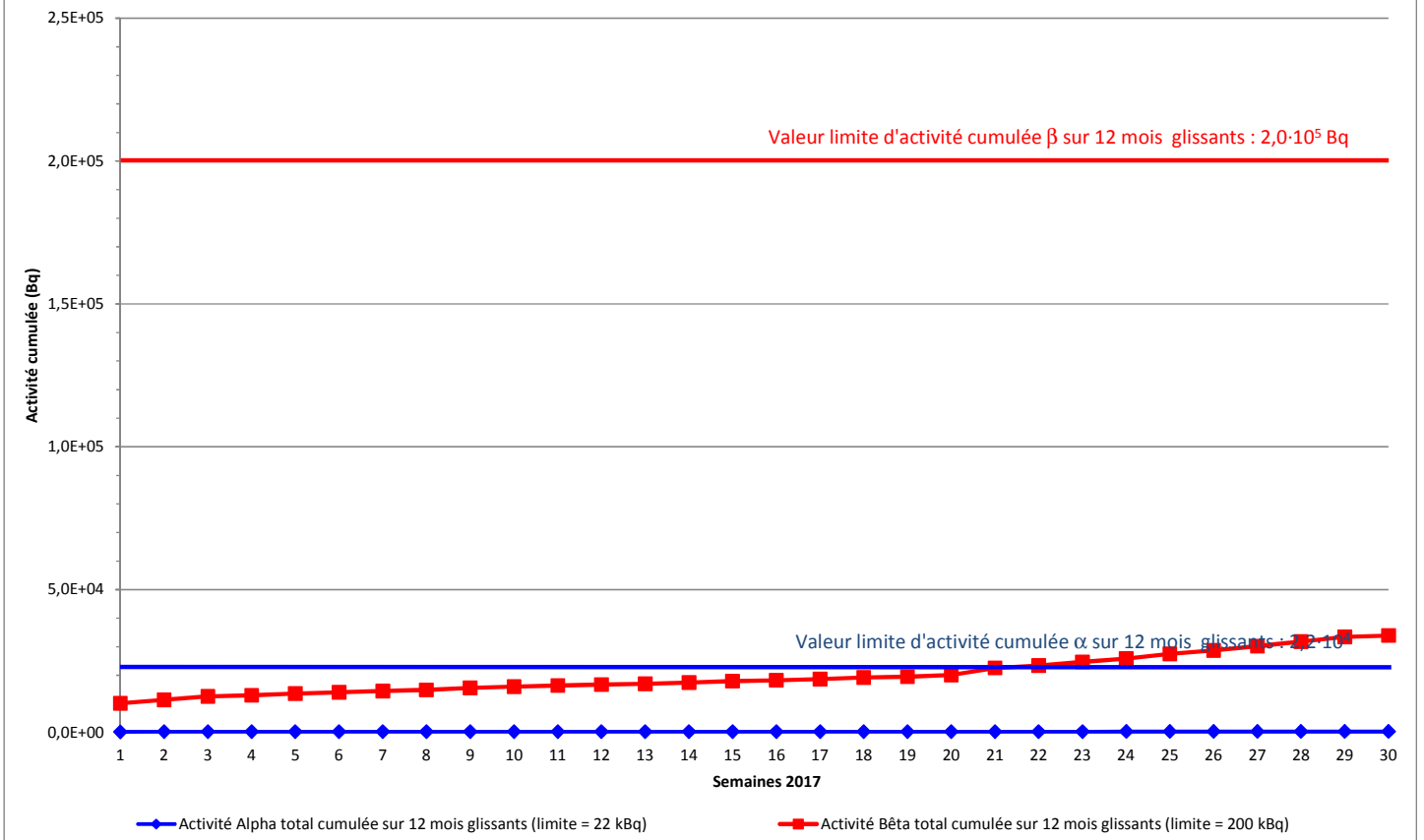
L'analyse de l'<sup>129</sup>I se fait à partir d'un filtre à charbon actif, ce même filtre permet de mesurer également l'activité alpha et bêta, de ce fait les analyses <sup>129</sup>I sont réalisées de façon hebdomadaire (plus restrictif) et non mensuelle comme demandé dans l'arrêté préfectoral.

La valeur mensuelle est une valeur calculée sur la moyenne des résultats de mesures hebdomadaires.

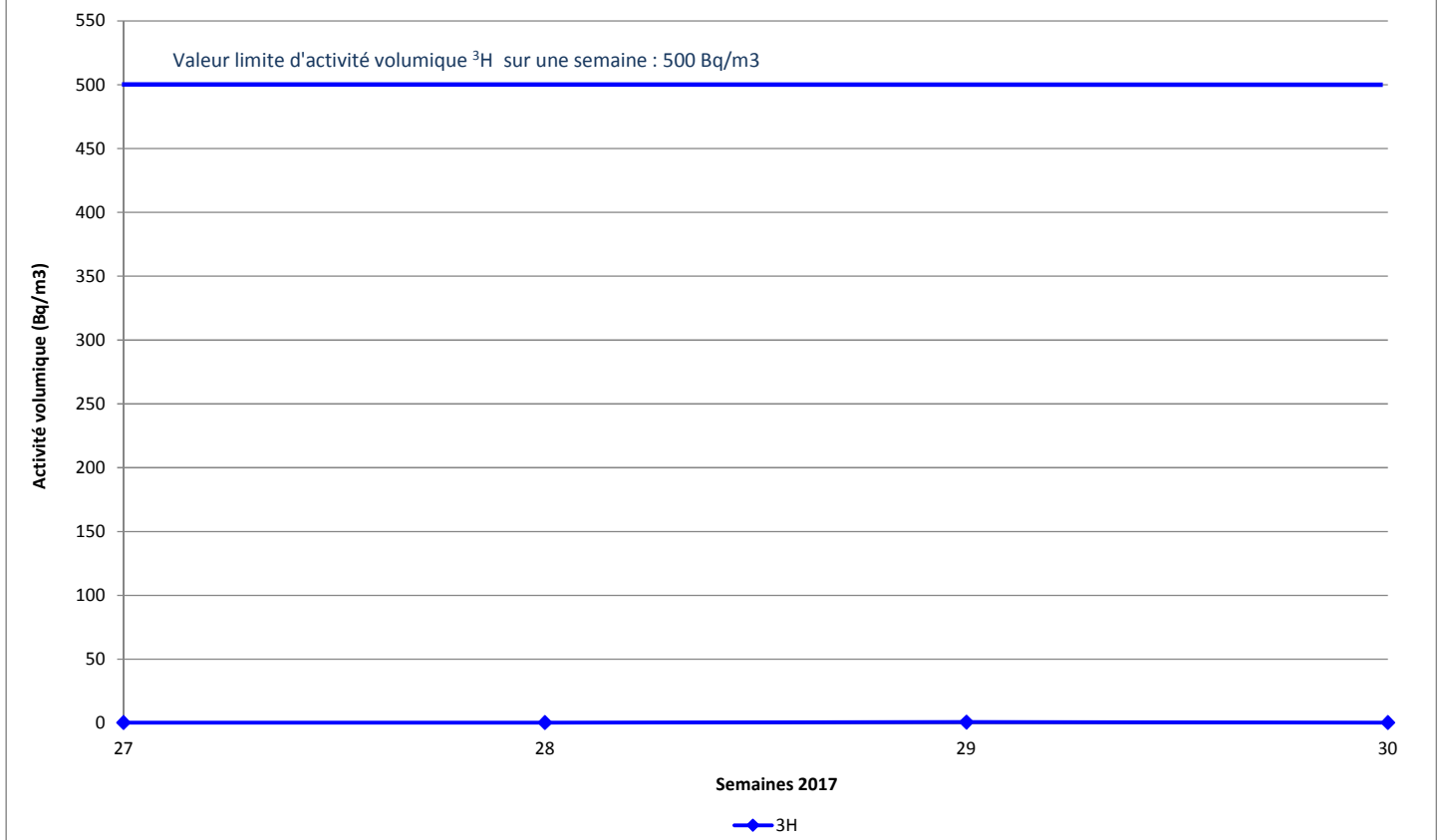
### Activités Alpha total et Bêta total rejet cheminée 2017



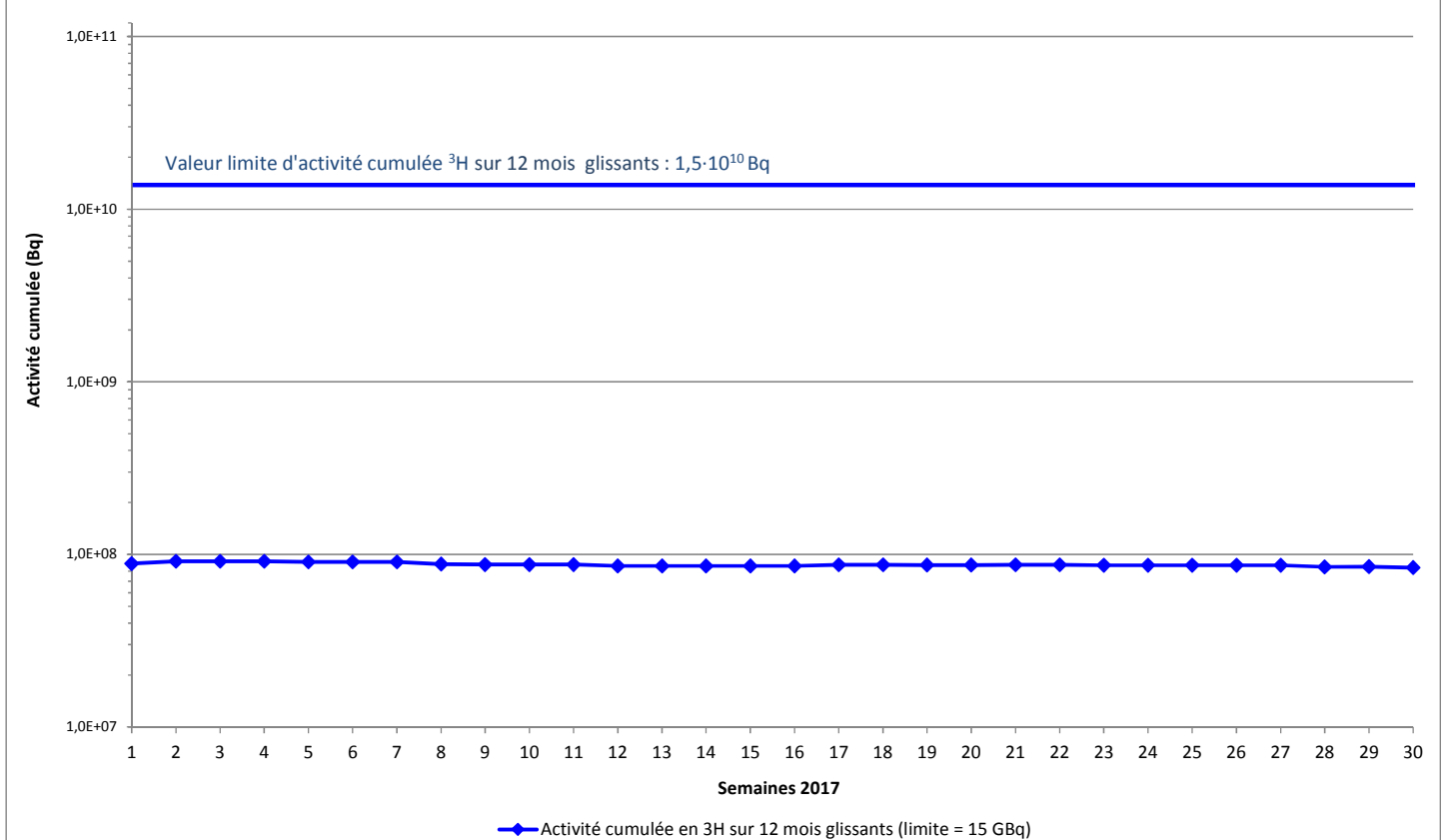
### Activités cumulées Alpha total et Bêta total, rejet cheminée 2017



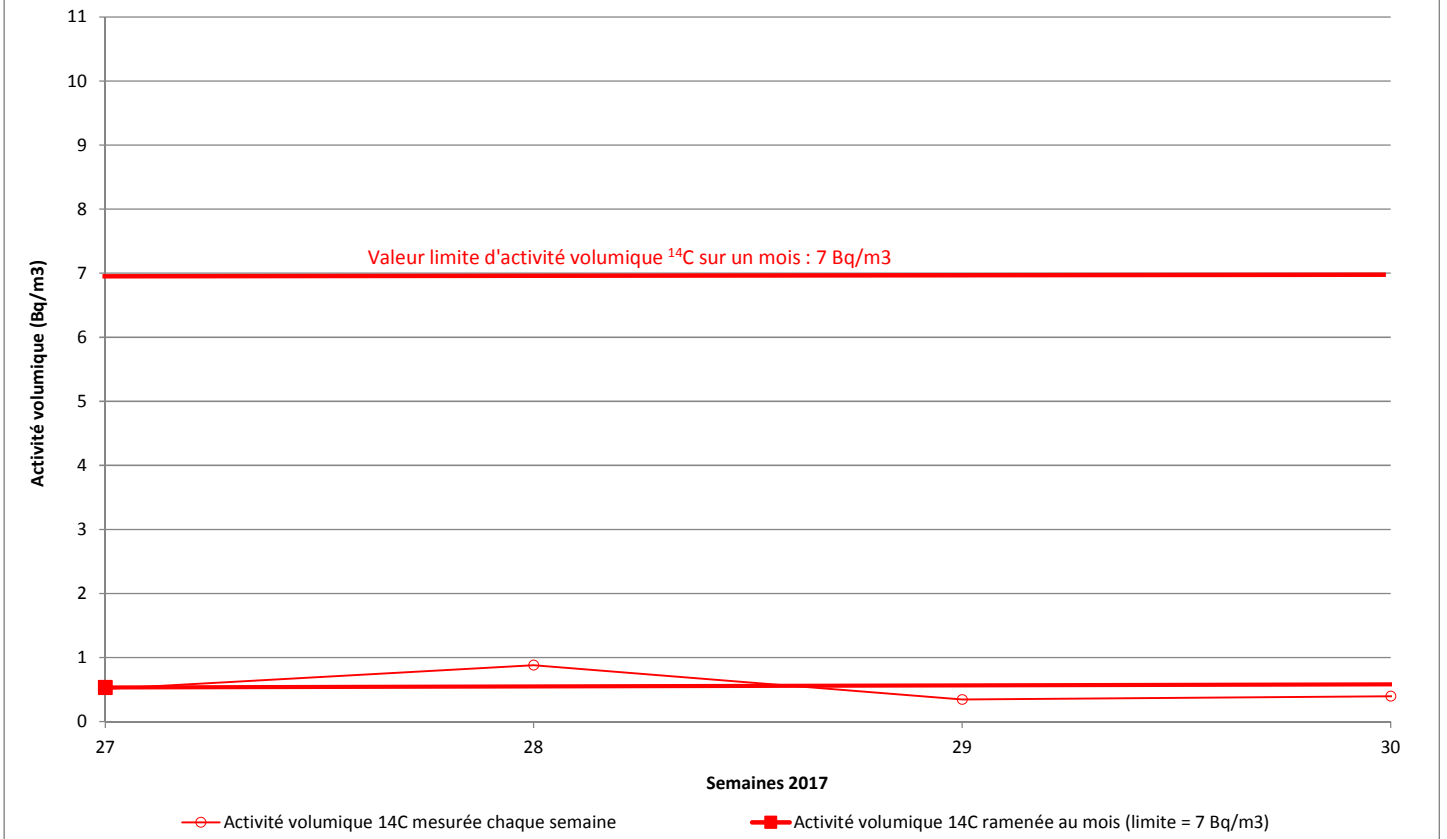
### Activité <sup>3</sup>H rejet cheminée 2017



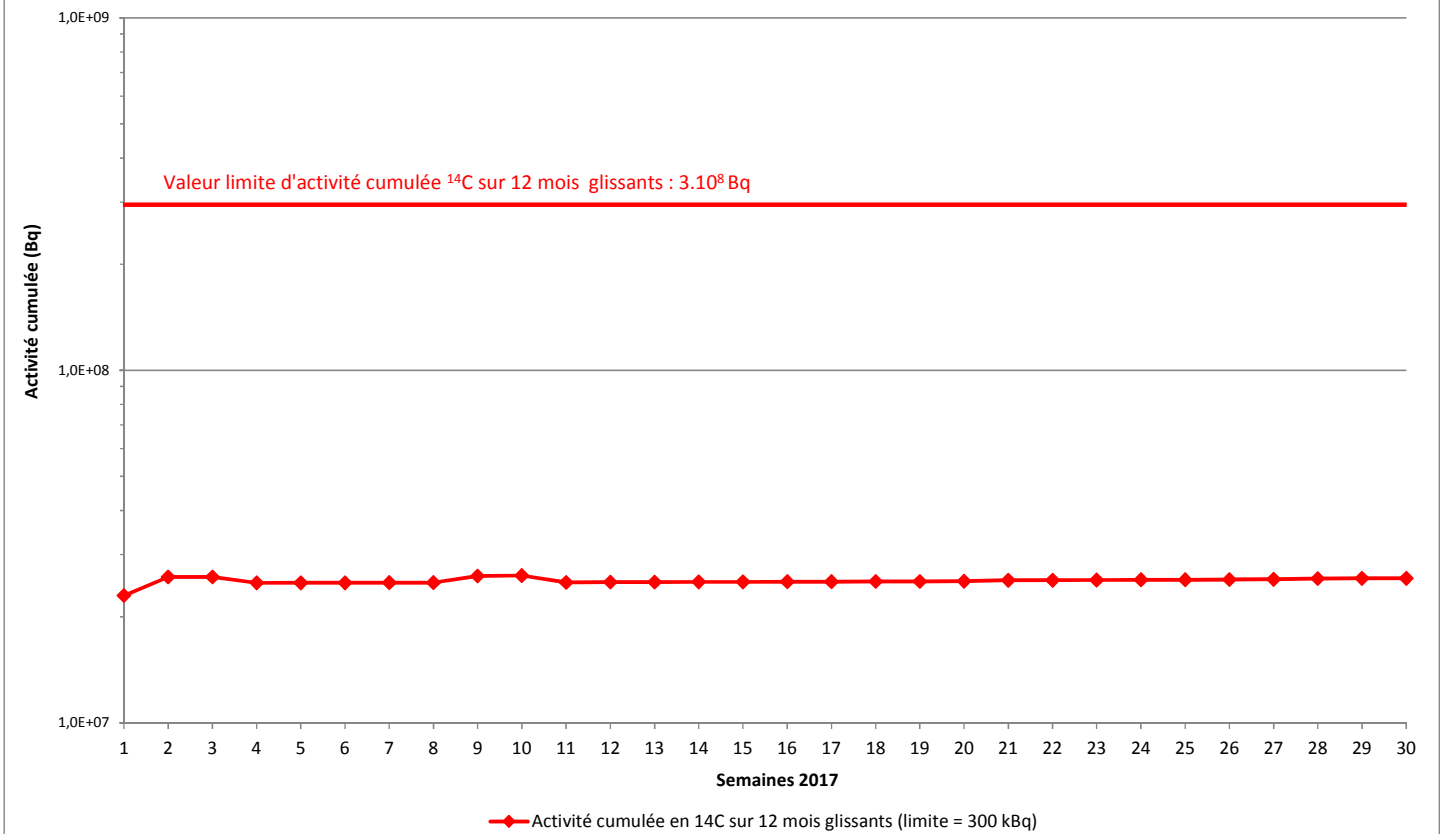
### Activité cumulée <sup>3</sup>H, rejet cheminée 2017



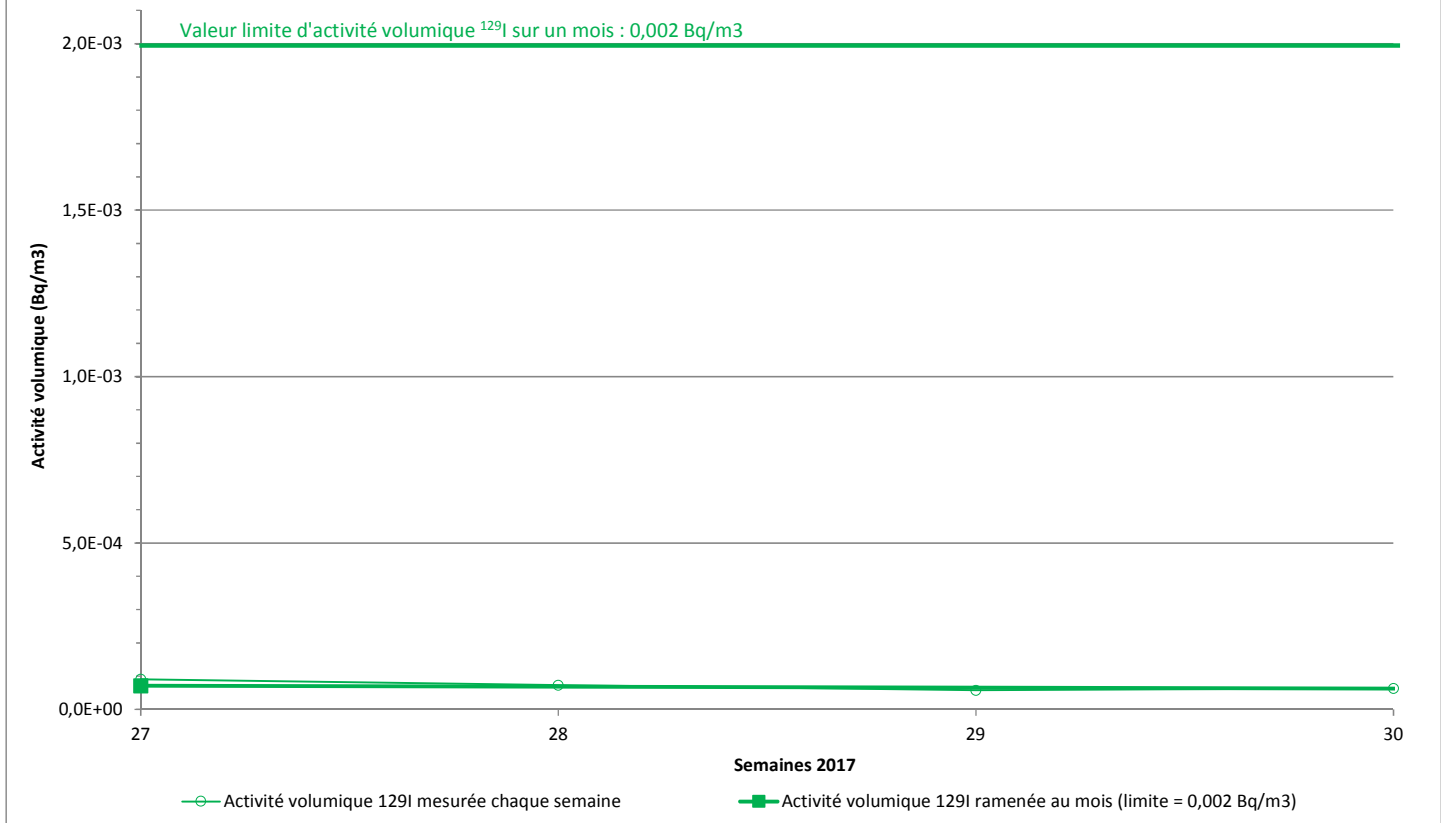
### Activité <sup>14</sup>C rejet cheminée 2017



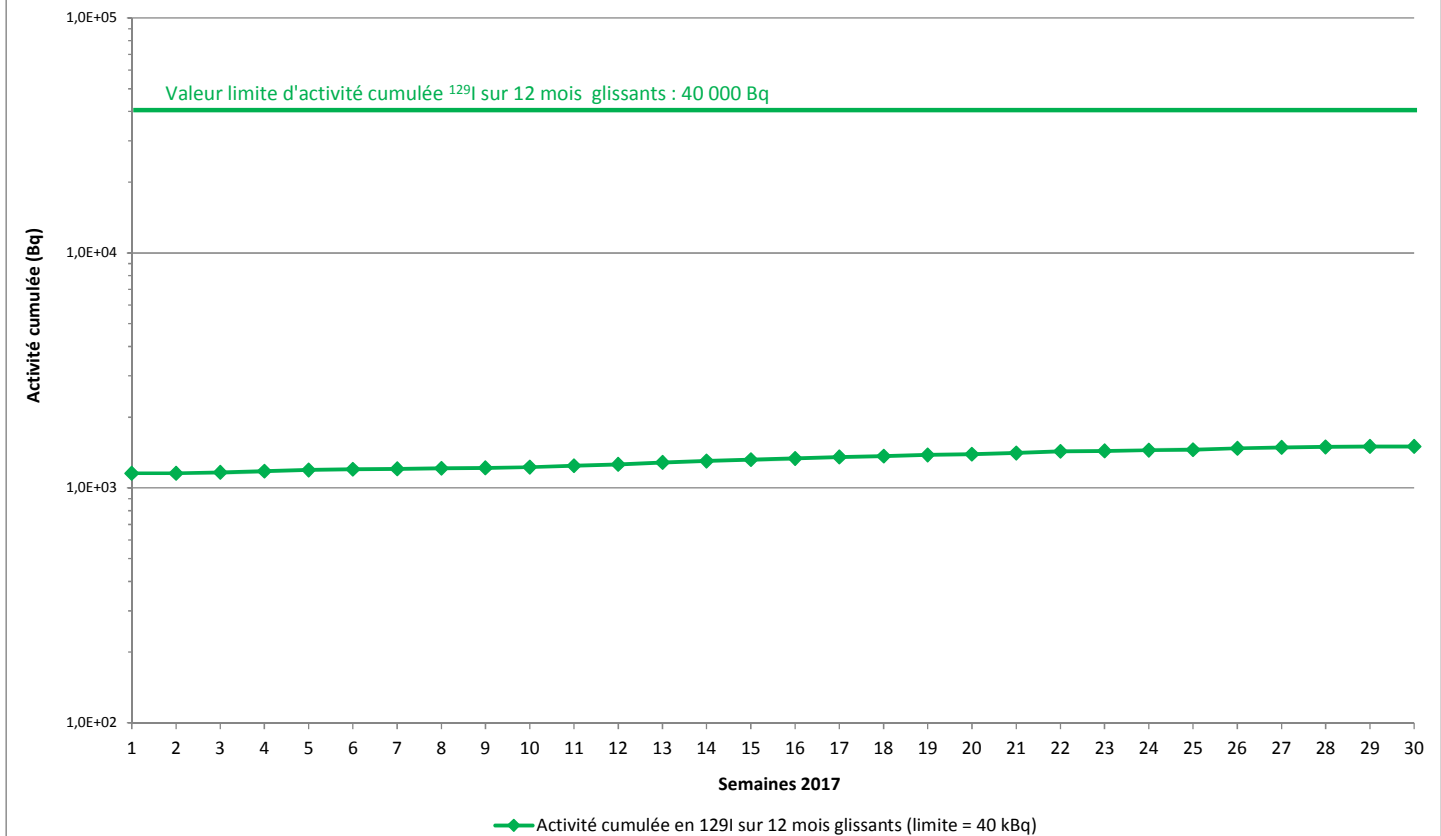
### Activité cumulée <sup>14</sup>C, rejet cheminée 2017



### Activité volumique <sup>129</sup>I rejet cheminée 2017



### Activité cumulée <sup>129</sup>I, rejet cheminée 2017



## 2.2- BATIMENT ADMINISTRATIF

Les mesures réalisées portent sur les mêmes paramètres que ceux cités au paragraphe 2.1.

PARAMETRES	S27	S28	S29	S30	Total mensuel
Alpha total	$\leq 5,7.10^{-4}$	$\leq 1,8.10^{-4}$	$\leq 5,4.10^{-4}$	$\leq 2,0.10^{-4}$	
Bêta total (hors K40)	$3,9.10^{-3}$	$1,4.10^{-3}$	$1,5.10^{-3}$	$1,5.10^{-3}$	
Activité H3	$\leq 1,12$	$\leq 0,43$	$\leq 1,01$	$\leq 0,42$	
Activité C14	$\leq 0,42$	$\leq 0,88$	$\leq 0,36$	$\leq 0,47$	$\leq 0,53$
Activité I129	$\leq 7,8.10^{-4}$	$\leq 5,8.10^{-4}$	$\leq 4,4.10^{-4}$	$\leq 8,5.10^{-4}$	$\leq 6,7.10^{-4}$

Résultats en « inférieur ou égal à » : Valeur du seuil de décision des méthodes analytiques appliquées.

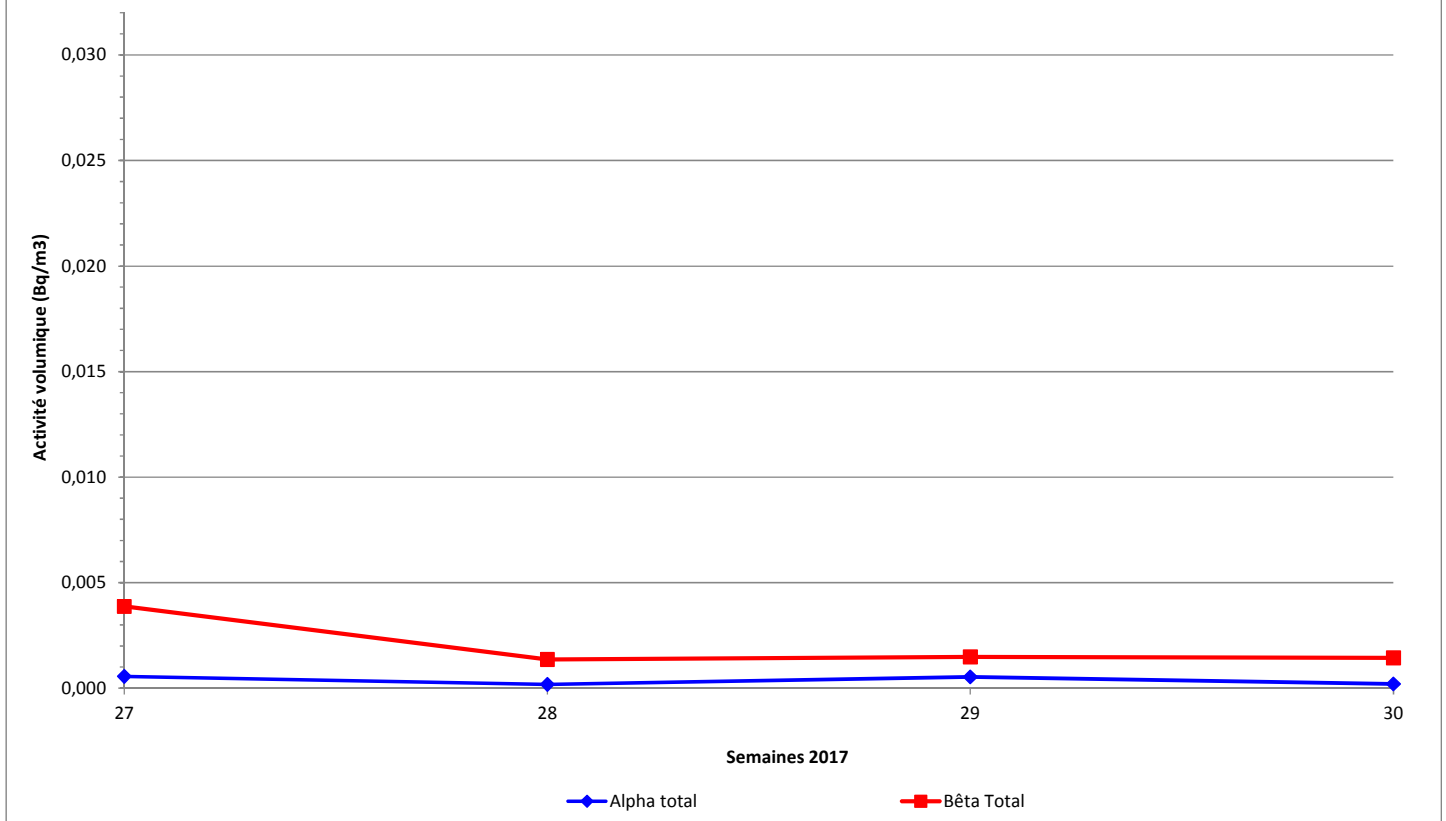
Les activités alpha total, beta total,  $^3\text{H}$  et  $^{14}\text{C}$  sont mesurées par le laboratoire DAHER NT (accréditation COFRAC n° 1-5712, portée sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

Les activités  $^{129}\text{I}$  sont mesurées par le laboratoire SUBATECH (accréditation COFRAC n° 1-0910, portée sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

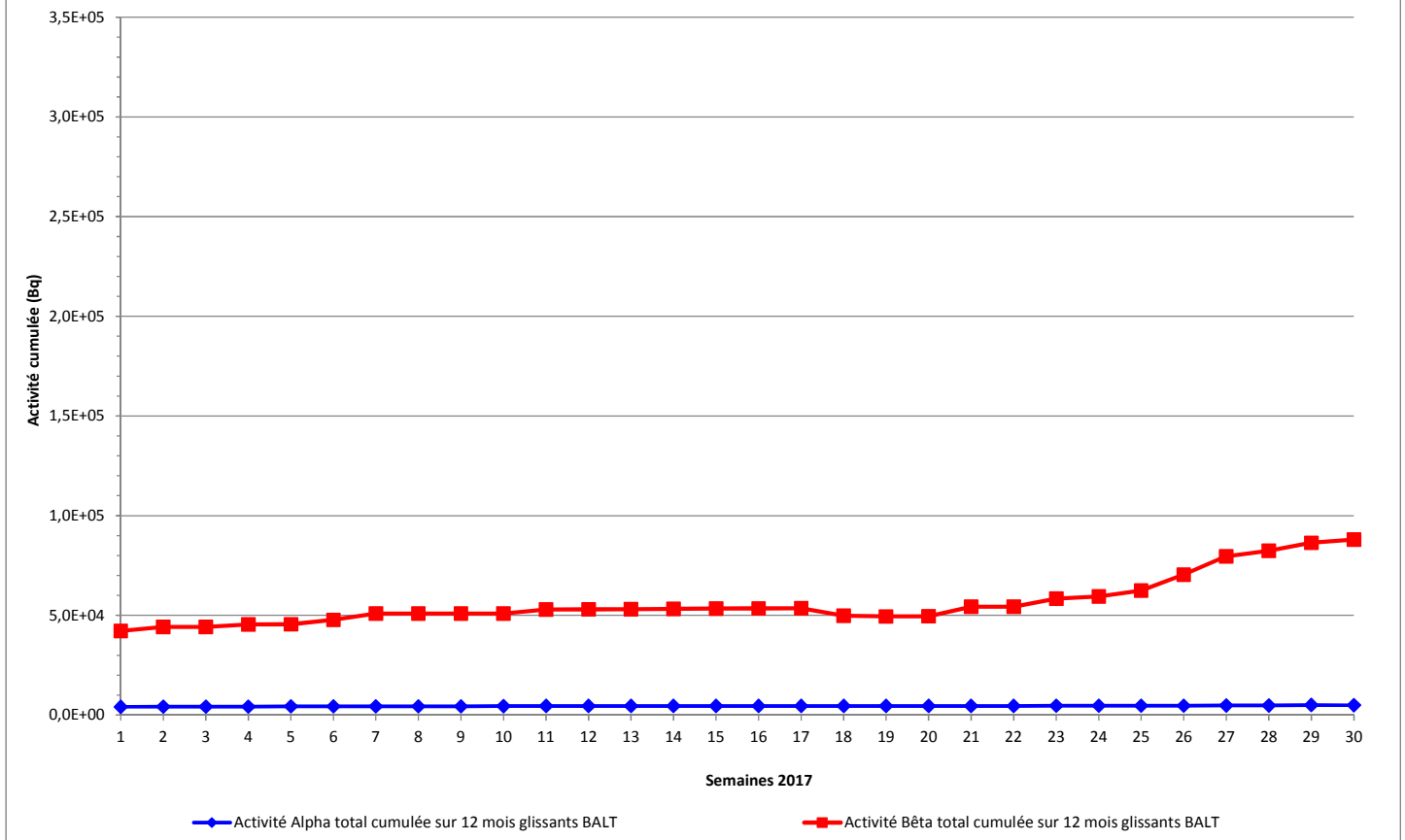
### Commentaires :

Les mesures du  $^{14}\text{C}$  et de l' $^{129}\text{I}$  sont réalisées de façon hebdomadaire (voir commentaires paragraphe 2.1).

**Activités Alpha total et Bêta total témoin 2017**

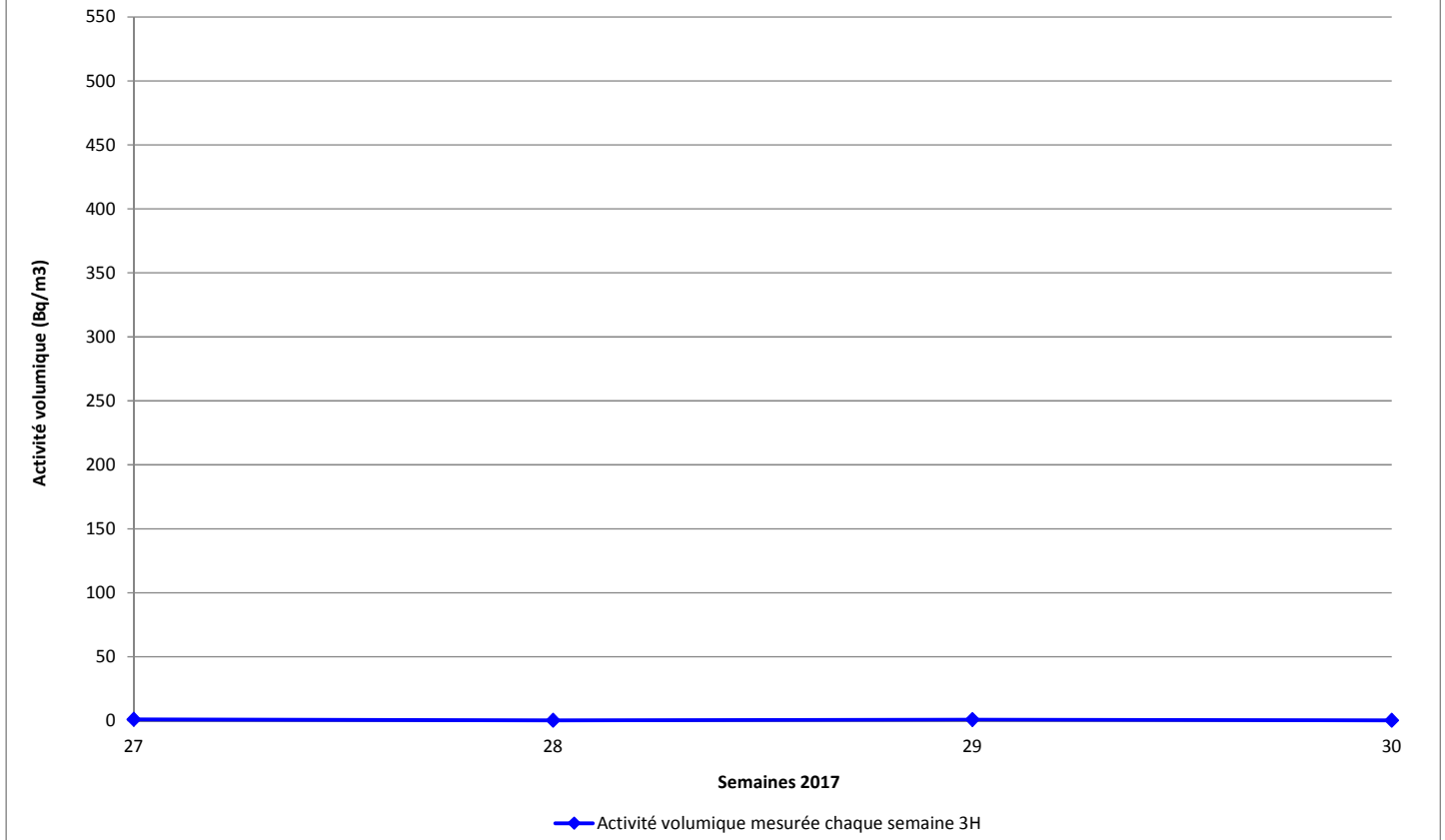


**Activités cumulées Alpha total et Bêta total, témoin 2017**

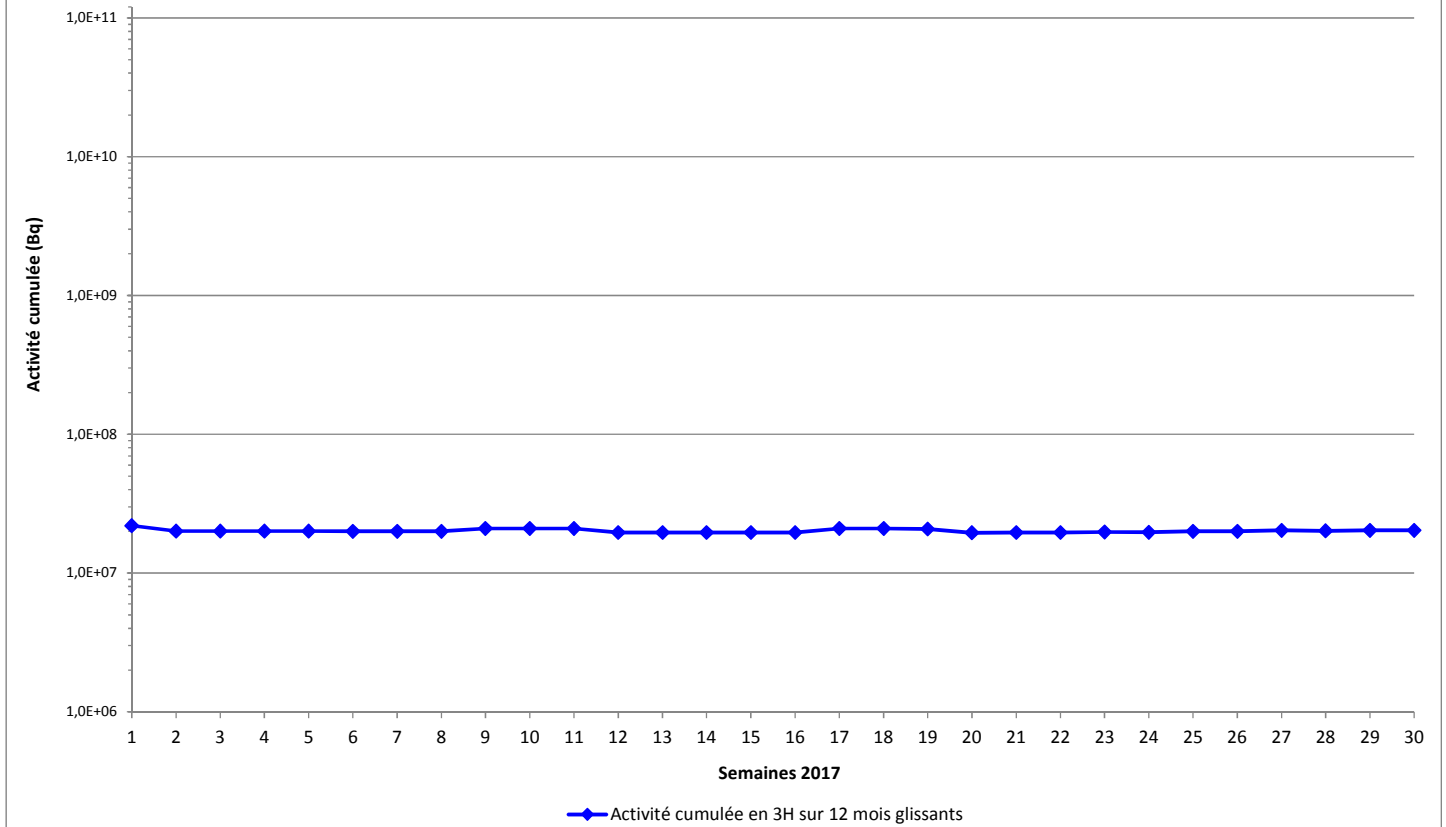




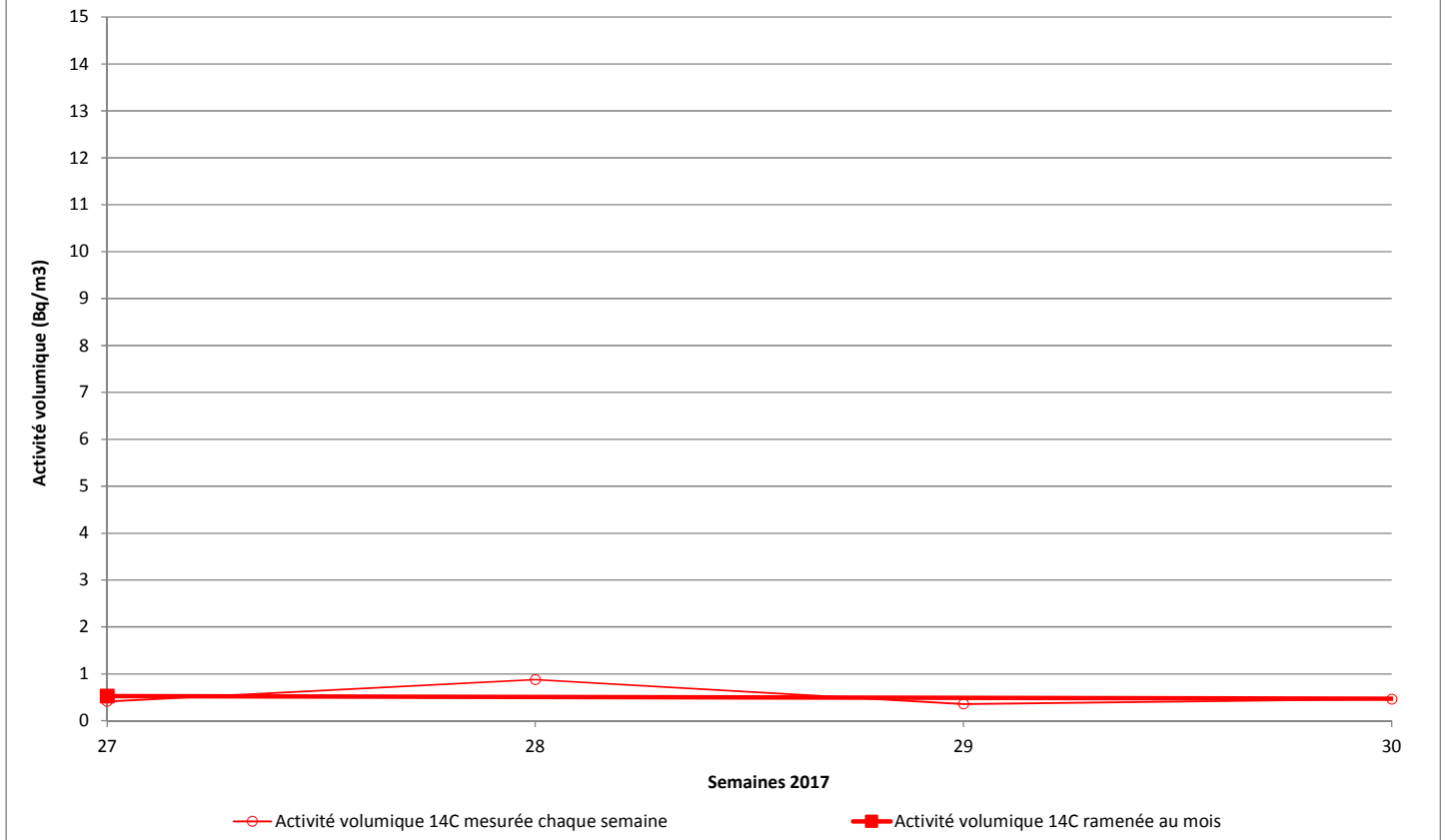
### Activité <sup>3</sup>H témoin 2017



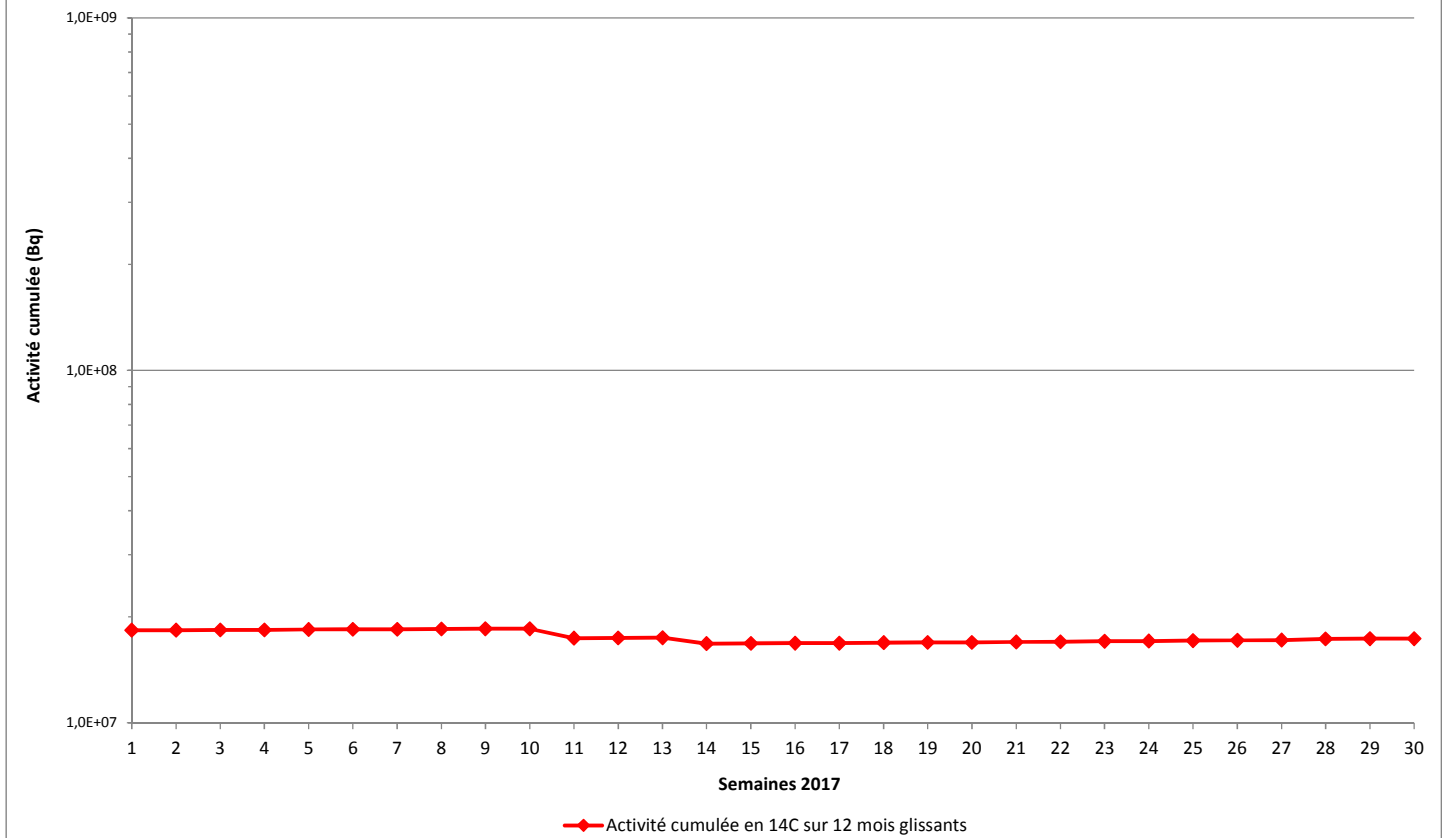
### Activité cumulée <sup>3</sup>H, témoin 2017



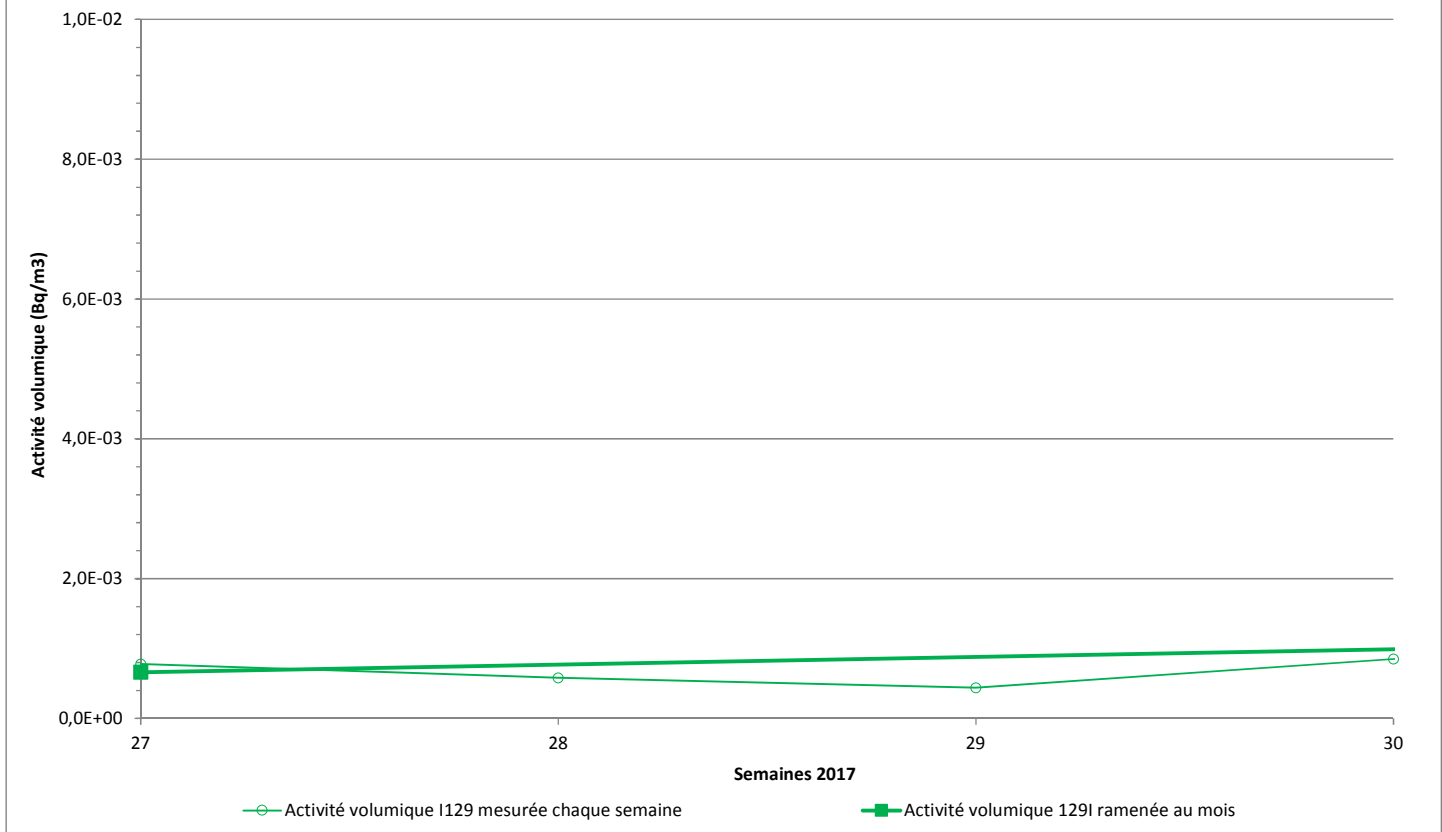
### Activité <sup>14</sup>C témoin 2017



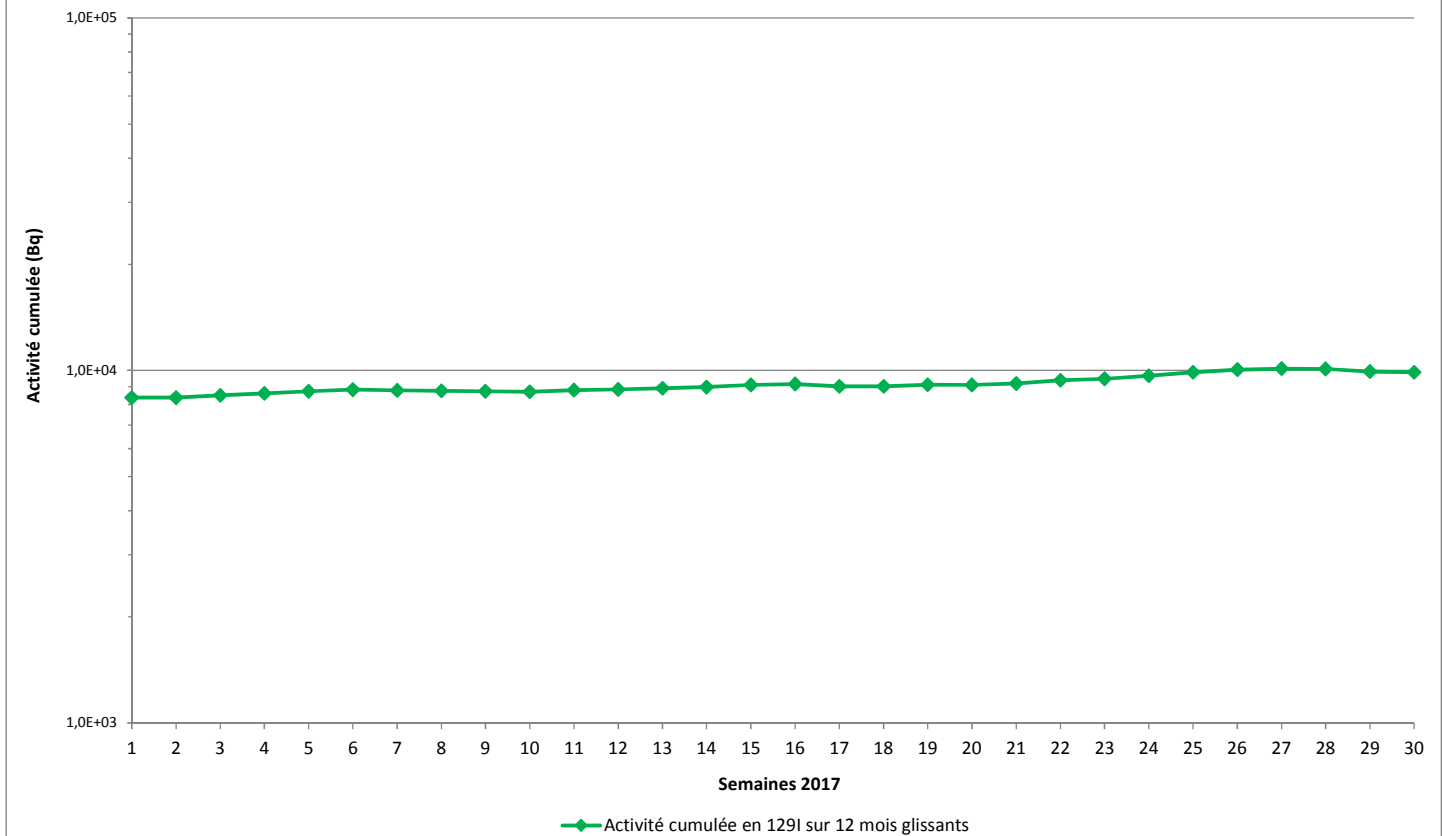
### Activité cumulée <sup>14</sup>C, témoin 2017



### Activité volumique <sup>129</sup>I témoin 2017



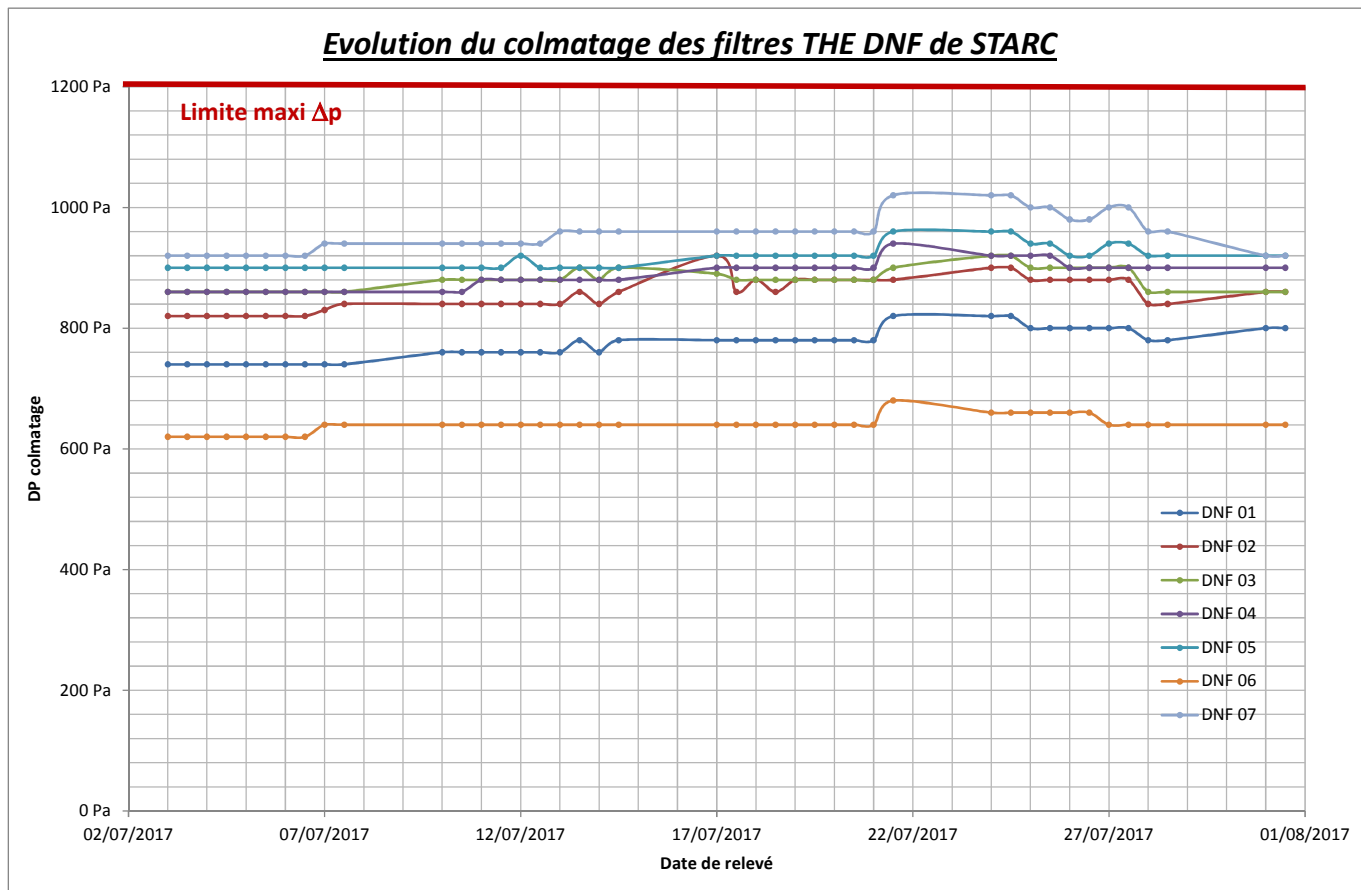
### Activité cumulée <sup>129</sup>I, témoin 2017



### 2.3- MESURE DE COLMATAGE DES FILTRES THE

Les relevés de colmatage des filtres THE sont faits quotidiennement, et les résultats sont archivés. Un filtre est colmaté si la dépression totale au niveau d'un bloc du Dernier Niveau de Filtration (DNF) dépasse les 1200 Pa.

Les valeurs relevées (pour les 2 filtres en série) le 31/07/2017 allaient de 800 à 920 Pa.



Le dernier changement de la totalité des filtres THE de première barrière, a été réalisé le 8 septembre 2016. Le suivi de colmatage des filtres THE se fait par filtre pour chaque ligne (2 filtres THE par ligne, et 7 lignes de filtration).

La ligne de Filtration (DNF 06) a été ouverte le 14 juin 2017. Le dernier test d'étanchéité annuel a été réalisé le 14/06/2017, conforme.

## 2.4- DIVERS

### Fermetures du site :

Les dates de fermeture prévisionnelle du site sont :

- 14 au 18 août 2017,
- 26 décembre 2017.

### Prélèvements environnementaux :

A jour.

Pas de prélèvement intermédiaire (non réglementaire) en juin 2017 faute d'eau dans le fossé ouest.

Planification des contrôles annuels réglementaires des sources et locaux, en août 2017.

### DREAL / ASN :

Les travaux de terrassement du laboratoire ont démarré fin février 2017, mise en place des bâtiments modulables fin mars 2017, aménagements internes des locaux en cours (électricité, eaux usées, effluents douteux, eaux de toitures, étanchéité, chauffage, téléphone et réseau, ...).

Demande de qualification de l'ICPE en « installation à risque réduit » auprès de la DREAL. En cours de traitement DREAL.

Déclaration à la DSN liée à une quantité de matière nucléaire supposée supérieure au seuil maximal du régime de déclaration de l'ICPE, du fait d'une déclaration erronée d'un client. En date du 20 juin 2017, échanges avec la DSN & déclaration le 10 juillet 2017.

Demande d'ajustement de l'autorisation de détention des sources non scellées du fait de l'obtention d'une autorisation ASN de détention des sources scellées. La DREAL demande à intégrer un nouveau tableau des limites des activités détenues (sources non scellées), dans le cadre du prochain DDAE.

### Evènements divers :

Mise en place d'un local d'accueil à l'entrée du site pour maîtriser les accès. Raccordement en cours.

### Exercice sécurité :

Exercice « alarme évacuation incendie » le 13 juillet 2017. Les dysfonctionnements observés ont fait l'objet d'un plan d'action.

### 3- SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION DU PUBLIC

Afin d'assurer la surveillance de l'exposition du public, plusieurs dosimètres passifs ont été placés en limite de propriété sur l'ICPE d'Épothémont (en zone conventionnelle) :

- 1 dosimètre en limite de site à la jonction avec la société voisine MC Clôture (Portail)
- 1 dosimètre en limite de site au droit du bâtiment entreposage (Droit Entreposage)
- 1 dosimètre en limite de site au droit du bâtiment de traitement (Droit Traitement)
- 1 dosimètre sur le mur extérieur du bâtiment au niveau de l'entreposage des bennes (Auvent Entreposage)
- 1 dosimètre au niveau du bâtiment administratif (Témoin)

La fréquence de mesurage de ces dosimètres est trimestrielle, comme pour les dosimètres du personnel de catégorie B, intervenant en zone nucléaire.

L'organisme en charge de leur développement est l'IRSN, laboratoire agréé ASN.

DOSIMETRE	Equivalent de dose (mSv)	
	PERIODE DE SUIVI 01/04/2017 – 31/06/2017	CUMUL (*) DES 12 DERNIERS MOIS
Témoin	< 0,05	< 0,05
Portail	0,23	0,89
Droit Entreposage	0,31	1,14
Droit Traitement	0,27	1,02
Auvent Entreposage	0,15	0,62

(\*) Le cumul est la somme des valeurs discrètes d'exposition.

Nota : les valeurs ci-dessus sont des résultats de mesures de la dose brute incluant le bruit de fond naturel. Ces doses sont mesurées avec un seuil à 10 µSv.

Le dosimètre témoin est conservé dans le bâtiment administratif, il permet de déduire éventuellement la dose induite par le transport jusqu'au laboratoire de mesure.

Nous présentons ces résultats, en déduisant la dose moyenne trimestrielle (même période) des mesures ambiantes les plus proches, à savoir Bar-sur-Aube (nous avons exclus les valeurs des sites de proximité ANDRA, communauté de commune de Soulaines, afin de s'affranchir de l'éventuel impact de ces sites sur la dose ambiante). Ces valeurs sont collectées sur le site :

[www.mesure-radioactivite.fr/public/s-carte.html](http://www.mesure-radioactivite.fr/public/s-carte.html) (données publiques des laboratoires RNME).

DOSIMETRE	Equivalent de dose (mSv)			
	Moyenne dose ambiante Bar sur Aube 01/01/2017 – 31/03/2017	Moyenne dose ambiante Bar sur Aube DES 12 DERNIERS MOIS	ICPE Epothémont période de suivi (**) 01/01/2017 – 31/03/2017	ICPE Epothémont Cumul (*) DES 12 DERNIERS MOIS
Portail	0,21	0,84	0,02	0,05
Droit Entreposage			0,10	0,30
Droit Traitement			0,06	0,18
Auvent Entreposage			0	0
<b>Valeur limite réglementaire pour le public (mSv) :</b>				<b>1</b>

(\*\*) Le calcul de la dose apportée par l'ICPE d'Épothémont, est la différence entre la dose brute des dosimètres de l'ICPE, mesurée par l'IRSN, et la moyenne des doses ambiantes mesurées à Bar-sur-Aube. Idem pour le calcul de la dose cumulée apportée par l'ICPE d'Épothémont.